

DESCRIPTION

DE

QUELQUES ESPÈCES DE COLÉOPTÈRES

NOUVEAUX OU PEU CONNUS,

par

E. MULSANT et GODART.

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 9 juillet 1855.

Harpalus scriolatus.

Oblong ; peu convexe ; antennes et palpes d'un fauve testacé. Tête et prothorax d'un noir légèrement violâtre : celui-ci densément ponctué à sa base , déprimé vers chaque quart, externe de celle-ci ; rayé d'une ligne longitudinalement médiane. Elytres bissubsinuées postérieurement et terminées par une petite dent à l'angle sutural ; d'un brun verdâtre ; à stries linéaires, imponctuées. Intervalles à peine convexes ; marqués , près des stries, d'une rangée longitudinale de petits points. Dessous du corps noir. Cuisses brunes. Jambes et tarses d'un brun rouge.

Long 0,0123 (5 1/2 l.) — Larg. 0,0048 (2 1/8 l.).

Corps oblong ; peu convexe. Tête noire ou d'un noir légèrement violâtre ou verdâtre ; chargée, derrière les yeux, d'un long poil hérissé ; imponctuée ou à peine marquée de quelques très-petits points ; creusée , de chaque côté, d'une fossette un peu ridée ou d'un sillon très-court lié à la suture frontale près des

côtés de l'épistome : celui-ci, garni de rides longitudinales dans la direction de la fossette précitée. *Labre* lisse ; garni en devant de quelques poils. *Mandibules* concaves sur leur côté externe ; noires. *Palpes* d'un fauve testacé. *Antennes* de même couleur ; plus sensiblement pubescentes sur les cinq ou six derniers articles. *Prothorax* faiblement échancré en arc, en avant ; élargi en ligne courbe jusqu'aux deux cinquièmes de ses côtés, rétréci ensuite en ligne presque droite ; subarrondi aux angles de devant, émoussé aux postérieurs ; à peine plus large à ceux-ci qu'aux antérieurs ; tronqué à la base ; de moitié environ plus large à celle-ci qu'il est long sur son milieu ; muni à la base et sur les côtés d'un rebord étroit : ce rebord relevé latéralement en gouttière étroite ; très médiocrement convexe ; creusé d'une assez faible dépression longitudinale, naissant vers chaque quart externe de la base, et avancée jusqu'au tiers postérieur ; marqué sur les gouttières latérales, et surtout au devant du rebord basilaire, de points serrés, ruguleux et assez petits : ces points atteignant à peine le cinquième postérieur sur la ligne médiane, avancés jusqu'au tiers postérieur sur chaque dépression ; noté, après le bord antérieur, d'une ligne transversale en arc dirigé en arrière ; rayé d'une ligne longitudinale médiane, postérieurement confondue avec la ponctuation basilaire, non avancée en devant jusqu'au bord antérieur ; lisse sur le reste de sa surface ; d'un noir légèrement violâtre, avec le bord latéral à transparence rougeâtre ou d'un rouge brunâtre. *Écusson* triangulaire ; lisse ; d'un noir légèrement verdâtre. *Élytres* à peine plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs ; deux fois et quart environ aussi longues que lui ; faiblement et graduellement plus larges dans leur milieu ; obliquement et bissubsinueusement coupées des quatre cinquièmes de leur longueur à l'angle sutural ; terminées par une petite dent à ce dernier ; rebordées latéralement ; offrant à la base le repli prolongé jusqu'à l'écusson ; peu convexes ; à neuf stries linéaires, étroites, imponctuées : les cin-

quième et sixième ordinairement unies postérieurement; offrant en outre une strie juxta-suturale rudimentaire, habituellement liée postérieurement à la première; d'un brun verdâtre, avec les côtés d'un brun violâtre, et la partie postérieure d'une transparence rougeâtre. *Intervalles* à peine convexes ou très obtusément tectiformes: le premier, à peu-près lisse: les deuxième à huitième, marqués chacun, près des stries, d'une rangée de petits points: ceux-ci peu nombreux sur le troisième et surtout sur le deuxième intervalle, assez serrés et moins régulièrement disposés sur les autres: le neuvième, marqué surtout sur la dernière moitié, d'une série de gros points. *Repli* fauve ou d'un rouge fauve. *Dessous du corps* noir; presque lisse. *Prosternum* obtusément arrondi postérieurement; assez large entre les hanches; sillonné de chaque côté près de celles-ci. *Pieds* bruns ou d'un brun rougeâtre sur les cuisses, d'un brun rouge ou d'un rouge brun sur les jambes et les tarses: trochanters postérieurs dépassant la moitié de la longueur des cuisses: jambes de devant garnies au côté externe d'une rangée de petites épines, inermes du côté interne: jambes intermédiaires et postérieures armées d'une double rangée d'épines au côté externe, et d'une rangée de poils raides ou spiniformes à l'interne: tarses épineux en dessous.

Cette espèce a été découverte en Crimée par M. le lieutenant-général Ch. Levillant.

Staphylinus, Ludovicac.

Allongé; d'un noir brun; peu garni de poils obscurs: antennes d'un rouge brun; à dernier article échancré. Pieds d'un rouge brun ou brunâtre.

Long. 0,0135 (6 l.) Larg. 0,0022 (4 l.)

Tête environ aussi large qu'elle est longue depuis sa partie postérieure jusqu'au bord antérieur du labre; tronquée à sa partie

postérieure; parallèle sur les côtés jusqu'à la partie antérieure des yeux; peu convexe; d'un noir brun; peu finement et assez densément ponctuée; garnie de poils fins, obscurs, presque couchés, peu apparents; hérissée de quelques longs poils noirâtres, sur les côtés, en devant et au côté interne des yeux; offrant une trace lisse et un peu saillante, naissant du milieu du bord postérieur et longitudinalement avancée jusqu'aux deux tiers antérieurs. *Antennes* à peine prolongées jusqu'au tiers des côtés du prothorax; d'un rouge brun; garnies de poils peu épais; à premier article à peu près aussi long que les deux suivants réunis: le troisième, faiblement plus large que le deuxième: les cinquième à neuvième graduellement un peu plus courts: les quatrième à huitième presque cylindriques, grossissant à peine vers l'extrémité, liés au précédent par un court pédicule: le onzième, échanuré à son extrémité, terminé en pointe au côté externe. *Mandibules* et *palpes* noirs; les premières, sillonnées longitudinalement au côté externe. *Prothorax* séparé de la tête par une sorte de cou ou de pièce en ovale transverse, une fois au moins plus large qu'elle est longue sur son milieu, de moitié plus étroite que la tête. *Prothorax* plus étroit que la tête; un peu arqué en devant à son bord antérieur, avec les angles émoussés; presque parallèle ou à peine rétréci d'avant en arrière sur les côtés; obtusément arrondi ou arqué en arrière à son bord postérieur, avec les angles postérieurs subarrondis; d'un cinquième plus long sur son milieu qu'il est large aux angles de devant; muni latéralement d'un rebord replié en dessous, depuis les angles de devant jusqu'au tiers au moins de sa longueur; peu convexe; d'un noir brun; marqué de points presque aussi gros que ceux de la tête: garni de poils obscurs, couchés, fins, peu épais, peu apparents; hérissé sur les côtés de quelques longs poils. *Elytres* à peu près de la largeur du prothorax; d'un cinquième moins longues que lui; un peu voilées à leur base par ce segment; coupées en angle rentrant très-ouvert à leur

bord postérieur; munies latéralement d'un rebord invisible en dessus; d'un noir brun; plus finement ponctuées que le prothorax, et garnies de poils semblables mais plus nombreux. *Abdomen* d'un noir brun; ruguleux ou subsquamuleux; presque glabre sur le dos des premiers arceaux au moins, garni sur les côtés de ceux-ci et surtout sur ceux des postérieurs de poils fins, couchés, obscurs, peu épais. *Dessous du corps* d'un noir brun ou d'un brun noir; ponctué, ruguleux: garni de poils obscurs, fins et couchés, peu épais. *Pieds* entièrement d'un roux brun ou brunâtre. Jambes droites; garnies de poils d'un roux testacé: les antérieures inermes; les postérieures, et surtout les intermédiaires, garnies de poils spinosules.

♂ Sixième arceau ventral échancré. Quatre premiers articles des tarsi antérieurs dilatés.

PATRIE: la Crimée. Découverte par M. le lieutenant-général Ch. Levailant.

Nous avons consacré cette espèce à rappeler le souvenir de madame Louise d'Aumont, enlevée au printemps de ses jours, à l'entomologie qu'elle cultivait avec un remarquable talent.

OBS. Le *St. Ludovicae* doit entrer dans la neuvième division de ce genre, suivant l'ouvrage d'Erichson.

Agrilotes monachus.

Suballongé, garni de poils d'un fauve livide, couchés, assez fins, plus apparents sur les élytres que sur la tête et sur le prothorax. Tête brune, plus grossièrement ponctuée. Prothorax d'un brun noir; ponctué; offrant les traces d'une ligne longitudinale médiane; échancré au devant de l'écusson; lobé de chaque côté de cette échancrure; à quatre entailles à son bord postérieur. Elytres d'un brun rougeâtre; à stries linéaires: marquées de points ne les débordant pas. Intervalles finement ponctués, ruguleux transversalement à certain jour. Dessous du corps et pieds, garnis de poils, et d'un brun rouge plus foncé sur l'antépectus.

Long. 0,0112 (5 l.)—Larg. 0,0633 (1 l.)

Corps allongé ou suballongé. *Tête* presque semi-orbiculaire, une fois environ plus large à sa partie postérieure qu'elle est longue sur son milieu; brune; médiocrement convexe; marquée de points ronds, uniformément séparés par un espace étroit, presque réticuleux: ces points donnant chacun naissance à un poil fauve ou fauve livide, assez fin. *Épistome* tronqué ou faiblement échancré en arc, en devant. *Labre* ponctué et garni de poils d'un fauve livide. *Mandibules* noires. *Palpes* d'un rouge testacé brunâtre. *Yeux* noirs; brillants; entiers, peu saillants sur les côtés de la tête. *Antennes* insérées sous le rebord latéral des joues, au-devant des yeux; à peine plus longuement prolongées que les angles postérieurs du prothorax; d'un roux brunâtre; peu garnies de poils; à premier article renflé, un peu arqué à son côté interne: les deuxième et troisième presque égaux (le troisième un peu moins court que le deuxième), plus courts et plus étroits que le quatrième: les quatrième à onzième graduellement rétrécis: les quatrième à dixième subcomprimés, obtriangulaires. *Prothorax* tronqué ou presque bissubsinué en devant, avec les angles antérieurs un peu plus avancés; élargi d'avant en arrière sur les côtés, un peu en ligne courbe jusqu'aux deux cinquièmes et d'une manière subsinuée entre la moitié et les angles postérieurs; assez longuement prolongé en arrière à ceux-ci; échancré au devant de l'écusson, et muni d'un petit lobe de chaque côté de cette échancrure, échancré en arc ou presque en demi-cercle entre chacun de ces lobes et les angles postérieurs; marqué de quatre petites entailles à son bord postérieur: une, au côté externe de chaque lobe, qu'elle contribue à rendre plus visible en le détachant davantage du corps du segment: une autre, près de chaque angle extérieur, vers le huitième externe de la largeur; à peine plus long qu'il est large à ses angles postérieurs; sans rebord;

médiocrement convexe ; longitudinalement arqué ; creusé d'une dépression ou d'un sillon presque triangulairement élargi d'avant en arrière , au côté interne des angles postérieurs ; légèrement caréné sur ces angles ; offrant de légères traces d'une ligne longitudinalement médiane ; d'un brun noir ; marqué de points moins gros que ceux de la tête donnant chacun naissance à un poil fauve livide , presque couché , garni par conséquent de poils plus nombreux qu'à la tête. *Ecusson* presque parallèle dans sa première moitié , en ogive subarrondie dans la seconde ; près de moitié plus long sur son milieu qu'il est large à sa base ; finement ponctué et garni de poils d'un fauve livide. *Elytres*, en devant, de la largeur à peu près du prothorax à ses angles postérieurs, embrassées aux épaules par ces angles ; subgraduellement rétrécies jusqu'aux trois cinquièmes de leur longueur , et plus sensiblement ensuite de ce point à l'extrémité ; sinueuses sur les côtés, vers les hanches postérieures : munies d'un rebord latéral ; très-médiocrement convexes sur le dos , convexement déclives sur les côtés ; d'un brun rougeâtre ; à dix stries linéaires, marquées de points ne les débordant pas et plus petits ou moins distincts sur les deux premières, surtout en devant , que sur les autres : les troisième et quatrième, ordinairement unies vers les quatre cinquièmes ou cinq sixièmes, et postérieurement continuées par l'une des deux seulement : les septième et huitième pareillement unies, mais plus postérieurement : les sixième et septième un peu raccourcies en devant ; offrant une dixième strie près du bord marginal , depuis les épaules jusque vers les hanches postérieures. *Intervalles* plans ou à peu près ; marqués de petits points, semblables à certain jour à des piqûres produites par la pointe d'un canif, offrant à un autre jour des rugosités transversales : ces points donnant chacun naissance à un poil assez fin, couché, d'un fauve livide, faisant à certain jour paraître les élytres d'un brun fauve. *Dessous du corps* d'un brun rouge testacé sur l'antépectus, d'un rouge testacé brunâtre sur

les autres parties pectorales, et un peu plus clair sur le ventre; garni de poils couchés d'un fauve livide; marqué sur l'antépectus de points ronds assez grossiers, finement ponctué sur les autres parties pectorales et surtout sur le ventre. *Proster-num* plat entre les hanches, subcomprimé postérieurement; *cavité mésosternale* rebordée, tronquée ou plutôt échancrée postérieurement. *Pieds* d'un rouge testacé ou d'un rouge testacé brunâtre; garnis de poils comme le ventre. *Tarses* un peu rétrécis d'avant en arrière; sans sole membraneuse sous aucun des articles. *On-gles* simples.

PATRIE : la Crimée. Découverte par M. le lieutenant-général Ch. Levailant.

Malachius stolatus.

Oblong ou suballongé. Tête d'un vert bleuâtre sur la moitié postérieure, flave ou d'un flave roussâtre sur l'antérieure; notée d'une fossette punctiforme sur le milieu du front. Prothorax d'un vert bleuâtre, avec les angles antérieurs d'un flave roussâtre; relevé sur la deuxième moitié de ses bords latéraux et creusé d'un sillon au côté interne de cette partie. Elytres d'un roux testacé livide, ornées d'une bande suturale verdâtre, commune, couvrant la base et prolongée en se rétrécissant jusqu'aux trois quarts ou un peu plus de leur longueur. Dessous du corps et pieds d'un vert bleuâtre, hérissés de poils cendrés.

♂ Épistome chargé d'une saillie transverse, trilobée. Antennes offrant les deuxième, troisième et quatrième articles prolongés en dessous : le deuxième en triangle avancé sous l'article suivant : le troisième en forme de lobe, coupé en ligne droite à son bord postérieur, en arc de cercle à son bord antérieur : le quatrième en forme de bec arqué.

♀ Inconnue.

Long. 0,0067 (5 l.) — Larg. 0,0022 (1 l.)

Corps oblong ou suballongé; presque parallèle; peu convexe. *Tête* d'un vert bleu ou d'un bleu vert métallique, et hérissée de

poils obscurs et peu épais, depuis la base des antennes jusqu'à sa partie postérieure, flave ou d'un flave roussâtre sur sa partie antérieure; creusée d'une fossette ponctiforme sur le milieu du front; chargée sur l'épistome d'une saillie transversale trilobée: le lobe médiaire triangulaire, crénelé, orné sur sa tranche de poils d'un flave roussâtre, frisés, parfois usés. *Mandibules* d'un flave roussâtre, avec l'extrémité d'un vert noirâtre et bidentée. *Palpes maxillaires* d'un vert noirâtre ou obscur. *Mâchoires* d'un flave roussâtre. *Antennes* prolongées jusqu'aux trois cinquièmes environ de la longueur du corps; d'un vert noirâtre, avec la partie inférieure des quatre premiers articles flave ou d'un flave roussâtre: le premier de ceux-ci, obconique: le deuxième, comprimé, inférieurement prolongé en triangle dont l'angle antéro-inférieur s'avance sous le troisième: celui-ci, comprimé, moins prolongé en dessous, en forme de lobe coupé en ligne droite à sa partie postérieure et en quart de cercle à sa partie antérieure: le quatrième, prolongé en dessous en forme de bec arqué: les suivants graduellement rétrécis, simplement dentés à leur côté inférieur. *Prothorax* arqué ou un peu anguleusement avancé en devant; obtusément et assez faiblement arqué en arrière à la base; presque parallèle sur les côtés; de deux cinquièmes plus large qu'il est long; obtus aux angles de devant; très-médiocrement convexe; obsolètement sillonné transversalement après le bord antérieur et au devant de la base; creusé d'un sillon obliquement longitudinal naissant de la moitié des bords latéraux et prolongé jusqu'à la base près des angles postérieurs; offrant la partie en dehors de ce sillon, relevée; presque lisse; hérissé de poils noirs peu épais; d'un vert bleu ou d'un bleu vert métallique, avec les angles de devant d'un flave roussâtre, depuis le quart externe du bord antérieur, jusqu'au tiers environ du bord latéral. *Ecusson* près d'une fois plus large que long; obtusément arrondi à son bord postérieur; d'un bleu vert ou d'un vert bleu. *Elytres*, en devant, à

peu près de la largeur du prothorax dans son milieu, plus larges que lui à la base ; près de trois fois aussi longues que lui ; presque parallèles ou un peu élargies jusqu'à l'extrémité ; obtusément arquées en arrière à celle-ci (réunies), avec l'angle sutural de chacune émoussé ou subarrondi ; peu convexes ; laissant le pygidium à découvert ; d'un flave roussâtre ou d'un roux testacé livide, parées d'une bande suturale commune, d'un vert métallique, couvrant toute la base, réduite aux trois septièmes de la largeur vers le dixième de la longueur, prolongée ensuite en se rétrécissant graduellement jusqu'aux trois quarts ou un peu plus de la longueur ; garnies de poils obscurs mi-relevés, peu nombreux, peu apparents. *Dessous du corps et pieds* d'un vert bleuâtre métallique ; hérissés de poils cendrés assez longs : jambes postérieures plus longues, faiblement arquées vers les deux tiers,

Cette espèce a été découverte en Crimée par M. le lieutenant-général Charles Levailant.

Nous n'avons vu que le ♂.

Silpha Levailanti.

Oblongue ; très-peu convexe ; noire, avec les deux derniers anneaux du ventre d'un fauve roux ; garnie de poils d'un roux testacé sur ces anneaux, sur la tête et sur les genoux. Prothorax creusé de trois rangées de fossettes, en arc transverse dirigé en arrière (4, 6, 5) ; garni de poils couchés d'un cendré flavescens, brillants. Élytres garnies de nervures analogues à des poils collés ; ornées de trois nervures longitudinales : l'externe moins longue ; chargées d'un calus entre les deuxième et troisième nervures ; parsemées de petits tubercules.

Long. 0,6135 à 0,0157 (6 à 7 l.) — Larg. 0,067 (3 l.) à la base des élytres.

Corps oblong ; presque plat ou très-peu convexe ; noir, garni ou couvert de poils sur la tête et sur le prothorax. *Tête* presque en triangle tronqué ; au moins aussi large que longue ; revêtue

de poils roux. *Labre* glabre, entaillé ou échancré à son bord antérieur; cilié. *Antennes* à peine prolongées au-delà des trois cinquièmes des côtés du prothorax; noires; de onze articles: le troisième plus grand que le quatrième: le quatrième un peu obconique: le cinquième transverse: les sixième à huitième graduellement perfoliés d'une manière plus sensible: les huitième à onzième constituant une massue subcomprimée, aussi longue que les cinquième à huitième réunis. *Prothorax* bisinueusement tronqué en devant, avec les angles antérieurs faiblement saillants; élargi d'avant en arrière en ligne faiblement arquée; de trois quarts au moins plus large à la base qu'en devant; en arc bisanguleux et dirigé en arrière à la base, c'est-à-dire tronqué ou à peine échancré au-devant de l'écusson, et obliquement coupé depuis les angles de cette troncature jusqu'aux angles postérieurs; muni sur les côtés d'un rebord graduellement affaibli depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs, sans rebord à la base; de trois quarts plus large à celle-ci que long sur son milieu; peu convexe; garni ou presque revêtu de poils couchés d'un cendré flavescens, brillants et subargentés et en partie visibles seulement à certain jour; rayé d'une ligne longitudinale médiane légère et parfois indistincte, terminée par une fossette obsolète; creusé de diverses autres fossettes peu ou point garnies de poils, savoir: quatre, disposées en arc transversal et dirigé en arrière, vers le tiers ou un peu plus de la longueur, la plus externe de cette rangée située, de chaque côté, entre la ligne médiane et le bord latéral: six, en rangée transversale à peu près parallèle vers les deux tiers ou un peu après de la longueur: cinq, ordinairement plus obsolètes (en y comprenant celle qui termine la ligne médiane) liées ou presque liées à la base: la médiane, moins postérieure. *Ecusson* aussi long qu'il est large à la base; sinueusement rétréci dans la seconde moitié de ses côtés et terminé en pointe; presque rayé ou chargé de nervules légères. *Élytres* aussi larges en

devant que le prothorax à ses angles postérieurs ; un peu élargies en ligne presque droite jusqu'aux deux tiers ou un peu plus , rétrécies ensuite en ligne un peu courbe ; subarrondies à l'angle postéro-externe ; sinueusement et obliquement tronquées de manière à former une saillie à l'angle sutural ; laissant à découvert les trois derniers arceaux du dos de l'abdomen ; relevées sur les côtés en un rebord formant gouttière ; très-peu convexes ; chargées chacune de trois nervures longitudinales : les deux plus internes subterminales : la troisième, à peine prolongée au-delà des deux tiers ; chargées vers ce point, entre les deuxième et troisième nervures d'un calus transverse. *Intervalles* garnis de très-légères nervules, presque semblables à des poils collés sur la surface des étuis et divergents ; chargés vers l'extrémité des étuis, de petits points tuberculeux irrégulièrement disposés et peu nombreux, parfois peut-être nuls. *Repli* graduellement rétréci jusqu'à l'angle postéro-externe des étuis, nul postérieurement. Trois derniers arceaux de l'abdomen non voilés par les élytres : le premier noir, cilié postérieurement de roux : les deux autres d'un fauve roux, garnis de poils d'un roux testacé. *Dessous du corps* noir ; finement ponctué ; garni de poils couchés, de même couleur : deux derniers arceaux d'un fauve roux, garnis de poils d'un roux testacé. *Prosternum* non prolongé entre les hanches. *Mesosternum* obtusément tronqué à son extrémité. *Pieds* noirs. *Cuisses* finement ponctuées et garnies de poils. *Genoux* garnis de poils roux. *Jambes* un peu cannelées ; hérissées d'épines ; les antérieures un peu arquées en dedans, les intermédiaires un peu sinueuses, au moins chez le ♂.

Cette espèce a été découverte en Crimée par M. le lieutenant-général Charles Levaillant. Nous l'avons dédiée à ce savant distingué, qui sait joindre à toutes les qualités d'un officier supérieur, un goût héréditaire pour l'histoire naturelle. M. Levaillant est l'un des fils du voyageur célèbre qui, le premier, osa s'aventurer dans les parties inconnues de l'Afrique australe.

Dermestes leopardinus

Oblong; noir: labre, partie postérieure de la tête, prothorax, écusson et quart antérieur des élytres, garnis d'un duvet cendré flavescens, assez épais: médi et postpectus, revêtus d'un duvet blanc sale; marqué, de chaque côté sur le dernier, de deux taches punctiformes noires. Ventre noir, frangé de blanc au bord postérieur des arceaux; à peine poudré de blanc sur leur surface, et noté de chaque côté de ceux-ci d'une tache punctiforme noire.

Long. 0,0100 (4 1/2 l.) — Larg. 0,0050 (2 1/3 l.)

Corps oblong; médiocrement convexe. Tête une fois plus large que longue; couverte de points ronds et presque contigus; noire; garnie d'un duvet cendré flavescens, depuis le milieu du front jusqu'à la partie postérieure, glabre sur la partie antérieure; rayée d'un sillon transversal sur la suture frontale: épistome court. Labre faiblement échancré; revêtu comme la partie postérieure de la tête, d'un duvet cendré flavescens. Antennes à peine prolongées au delà du quart des côtés du prothorax; de onze articles: le premier, renflé, ovalaire, au moins aussi long que le onzième: le deuxième, suborbiculaire, moins gros, mais d'un diamètre moins petit que le troisième: les troisième à sixième, submoniliformes, presque égaux, moins longs que larges: le huitième, en partie caché par la massue, presque nul au côté interne: les neuvième à onzième, constituant une massue subcomprimée, brusquement plus grosse, au moins aussi grande que les articles deuxième à huitième pris ensemble: les neuvième et dixième presque égaux: le onzième rétréci de la base à l'extrémité et paraissant presque formé de deux articles soulés: les premier à septième bruns ou d'un brun rouge: les neuvième à onzième noirâtres. Yeux hémisphériques, saillants sur les côtés de la tête. Prothorax déclive à ses angles de devant et paraissant,

par là, vu en dessus, presque en demi-cercle, de deux tiers plus large à la base qu'il est long sur son milieu; arqué en arrière sur la moitié médiane de sa base, presque en ligne transverse droite, de chaque côté de cette partie arquée; à angles postérieurs rectangulairement ouverts; sans rebord ou à peine rebordé; convexe mais plus médiocrement d'avant en arrière; noir; densément et finement ponctué; garni d'un duvet cendré flavescent, assez épais; cilié sur la partie arquée en arrière de la base. *Écusson* noir; revêtu d'un duvet pareil; en triangle un peu plus large que long. *Élytres*, en devant, de la largeur du prothorax à ses angles postérieurs; près de trois fois aussi longues que lui; presque parallèles ou faiblement rétrécies jusqu'aux quatre septièmes ou un peu plus, en ogive obtuse ou subarrondie postérieurement; très-étroitement rebordées; peu convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés; finement ponctuées; garnies, comme le prothorax, sur le quart antérieur de leur longueur, d'un duvet cendré flavescent; garnies, sur le reste de leur surface, de poils noirs, plus courts, plus fins, plus couchés, moins épais et peu apparents. *Dessous du corps* noir; presque glabre sur les côtés de l'antépectus; revêtu, sur les médi et postpectus, d'un duvet très épais d'un blanc sale; marqué, de chacun de ces côtés, de deux taches ponctiformes, noires: la postérieure, joignant l'élytre vers le milieu de la longueur du postpectus: l'antérieure, plus interne, vers le bord postérieur du médipectus. *Ventre* légèrement poudré de blanc, avec une tache ponctiforme noire au côté externe de chaque arceau: bord postérieur de ceux-ci, paré d'une épaisse frange de poils d'un blanc de lait ou parfois d'un blanc sale. *Pieds* noirs.

Cette espèce a été prise en Crimée par M. le lieutenant-général Ch. Levallant.

Obs. Elle a tant d'analogie avec l'espèce décrite par Steven, dans le t. 2 de la Synonymie des insectes de Schönherr, p. 89, qu'elle semblerait devoir se rapporter à cette espèce; cependant

la taille et la couleur du ventre différent assez pour laisser des doutes à cet égard. Voici la description de Steven :

Dermestes dimidiatus niger, thorace, elytrisque antice griseis, abdomine albo.

Dermeste lardario dimidio minor et distinctissimus. Caput fulvo-tomentosum, fronte nuda. Antennarum clava triarticulata nigra. Thorax cinereo-villosus, immaculatus. Scutellum thorace concolor. Elytra nigra pubescentia antice ad quartam partem cinereo villosa. Pectus et abdomen albo-tomentosa, maculis marginalibus nigris. Pedes fuscii.

L'exemplaire d'après lequel a été faite notre description diffère de l'espèce décrite par Steven 1° par sa taille, beaucoup plus grande que celle du *D. lardarius* ; 2° par le ventre noir, frangé de blanc au bord postérieur des arceaux ; 3° par ses pieds noirs.

Dermestes gulo.

Oblong ; noir et parsemé de poils d'un fauve flave mi-doré, en dessus. Prothorax profondément bissinué à la base. Dessous du corps noir et peu garni de poils sur l'antépectus ; revêtu sur les autres parties pectorales et sur le ventre, d'un duvet épais, luisant, d'un cendré flavescent. Mésosternum étroit, trois ou quatre fois aussi long qu'il est large à l'extrémité.

♂ Offrant sur la partie médiaire du quatrième arceau, plus près du bord postérieur que de l'antérieur, un espace ponctiforme, orbiculaire, dénudé, chargé d'un petit tubercule hérissé d'une mèche de poils cendrés flavescents.

♀ Sans marque distinctive sur le quatrième arceau ventral.

Long. 0,0090 (4 l.) Larg. 0,0055 (1 1/2 l.).

Corps oblong ou suballongé ; médiocrement convexe. Tête plus large que longue ; finement ponctuée ; ordinairement creusée d'une fossette sur le milieu du front ; noire ou d'un noir brun ; garnie de poils d'un cendré nébuleux. Labre subéchancré ; d'un

rouge testacé, garni de poils mi-dorés. *Palpes* d'un rouge testacé. *Antennes* prolongées environ jusqu'à la moitié des côtés du prothorax; d'un roux testacé; de onze articles: le premier un peu arqué, obconique, renflé: les deuxième à huitième moins gros que celui-ci, presque de même grosseur les uns que les autres, garnis de poils mi-dorés: le deuxième subglobuleux: le troisième moins court que le quatrième: celui-ci et le cinquième presque égaux: les sixième à huitième un peu plus courts: les neuvième à onzième constituant une massue subcomprimée, brusquement plus grosse, aussi longue que les deuxième à huitième articles: les neuvième et dixième presque égaux: le onzième, rétréci de la base à l'extrémité, subappendicé ou comme formé de deux articles soudés. *Yeux* saillants; globuleux; entiers. *Prothorax* tronqué en devant; émoussé aux angles antérieurs; élargi d'avant en arrière en ligne à peine arquée; profondément bispinué à la base, avec la moitié médiale arquée en arrière et un peu plus prolongée que les angles; émoussé à ceux-ci; garni à la base de cils d'un jaune mi-doré; très étroitement rebordé sur les côtés et à son bord postérieur; de deux tiers plus large à la base qu'il est long sur son milieu; convexe, mais plus médiocrement d'avant en arrière; noir; ponctué finement et d'une manière presque squammeuse; garni de poils obscurs, presque couchés, entremêlés de poils plus nombreux, jaunâtres ou d'un roux flave, presque mi-dorés à certain jour. *Écusson* presque en triangle, à côtés un peu curvilignes; noir, garni de poils d'un flave roux. *Élytres* en devant à peu près de la largeur du prothorax à ses angles postérieurs; trois fois aussi longues que lui; une fois plus longues qu'elles sont larges réunies; presque parallèles jusqu'aux deux tiers, rétrécies ensuite en ligne courbe jusqu'à l'angle sutural; très-étroitement rebordées; peu convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés; ponctuées d'une manière assez fine, ruguleuse ou comme squammeuse; noires; garnies de poils couchés noirs ou obscurs, et parsemées de poils d'un roux flave, mi-dorés,

moins rares près de la base que sur le reste de leur surface. *Dessous du corps* noir brun et presque glabre sur les côtés de l'antépectus; revêtu, sur les autres parties pectorales et sur le ventre, de poils épais, couchés luisants, d'un cendré flavescent; cilié de flave cendré au bord postérieur des arceaux du ventre. *Hanches antérieures* non séparées par le prosternum. *Mésosternum* étroit, faiblement rétréci d'avant en arrière. *Pieds* bruns ou d'un brun rougeâtre; les intermédiaires et postérieurs surtout, garnis de poils d'un cendré flavescent.

Cette espèce se trouve assez rarement à Lyon, dans les habitations.

Obs. Elle doit entrer dans la première division établie par Erichson (Naturgesch. t. 5, p. 426),

Geotrupes fimicola.

Ovale, oblong; convexe; noir en dessus. Mandibules arquées et sans sinuosités. *Epistome* unituberculé. *Écusson* ponctué et bissilloné sur les deux tiers de la ligne médiane. *Élytres* à quatorze stries ponctuées. *Intervalles* peu convexes, imponctués, faiblement ridés. *Dessous du corps et des pieds* violets.

Long 0,0200 à 0,0225 (9 à 10 l.) Larg. 0,0112 à 0,0135 (5 à 6 l.).

Corps ovale oblong; convexe; d'un noir opaque en dessus. *Épistome* rhomboïdal; émoussé à son angle antérieur; ruguleusement ponctué; chargé d'une carène terminée postérieurement par un tubercule subcorniforme. *Mandibules* arquées à leur côté externe; garnies d'une rangée longitudinale de cils sur la moitié externe de celui-ci; sans sinuosité à l'extrémité. *Antennes* noires, avec le premier article d'un bleu vert métallique et la massue d'un fauve brun ou d'un fauve cendré. *Prothorax* à peu près tronqué en avant quand l'insecte est vu en dessus; élargi en

ligne presque droite jusqu'aux deux tiers, subarrondi aux angles postérieurs; tronqué, avec une ligne à peine bisinueuse, à la base; garni dans toute sa périphérie d'un rebord à peine affaibli, mais non interrompu aux subsinuosités basilaires; convexe; noir, avec les côtés irisés d'un bleu violet métallique; rugueusement ponctué près de ceux-ci, presque lisse, marqué de petits points disséminés irrégulièrement; marqué sur la ligne longitudinalement médiane, d'une rangée de points constituant une sorte de sillon graduellement plus sensible postérieurement; noté d'une fossette punctiforme vers les trois cinquièmes de la longueur, près des bords latéraux. *Écusson* en triangle curviligne; noir, marqué sur ses deux tiers postérieurs de deux sillons ponctués ou formés par des points, et parfois presque confondus en un seul. *Élytres* à peine moins larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs; une fois environ plus longues que lui; presque parallèles jusqu'aux deux tiers, arrondies à l'extrémité; rebordées; non relevées en gouttière sur les côtés; convexes; chargées d'un calus huméral; noires, avec une teinte bleue ou bleuâtre près des côtés; à quatorze stries peu grossièrement ponctuées: les huitième à douzième affaiblies en devant ou non distinctes sur le calus. *Intervalles* peu convexes; imponctués; offrant des rides transversales. *Dessous du corps* d'un violet métallique. *Pieds* noirs en dessus, d'un violet métallique en dessous. *Jambes de devant* armées au côté externe de six ou sept dents émoussées; terminées par une dent simple. *Jambes postérieures* à trois sillons transverses sur leur arête externe.

Mycterus ruficornis.

Oblong; noir, un peu bronzé en dessous: antennes, partie des palpes, jambes et tarsi d'un rouge testacé pâle. Dessus du corps garni de poils flavescents, très courts, peu épais, laissant librement apparaître la couleur foncière.

Long 0,0064 (2 7/8 l.) Larg. 0 0028 (1 1/4 l.).

Corps oblong ; très médiocrement convexe. *Tête* allongée en museau ; d'un cinquième ou d'un quart plus longue depuis son extrémité antérieure jusqu'au bord antérieur des yeux, que depuis ce point jusqu'à sa partie postérieure ; plate en dessus ; marquée de points assez épais, donnant chacun naissance à un poil flavescents, fin, couché. *Antennes* prolongées un peu au-delà des angles postérieurs du prothorax ; d'un rouge testacé pâle ; de onze articles : les quatrième à dixième, obconiques, un peu en forme de dent au côté interne : le onzième appendicé. *Palpes maxillaires* d'un rouge testacé, avec le dernier article noir dans sa moitié antérieure : cet article sécuriforme. *Prothorax* tronqué en devant ; élargi en ligne courbe jusqu'aux deux cinquièmes, puis en ligne droite jusqu'aux angles postérieurs ; en angle très-ouvert et dirigé en arrière à la base, avec les côtés de cet angle faiblement arqués en devant ; densément et ruguleusement ponctué ; rayé d'une ligne médiane légère ; marqué de trois petites fossettes ou points enfoncés liés à la base : l'un, au devant de l'écusson : chacun des autres vers le sixième externe du bord postérieur ; d'un noir un peu bronzé ; garni de poils flaves, très-courts, luisants et peu épais. *Écusson* presque orbiculaire ; noir ; ruguleusement ponctué. *Élytres* faiblement plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs ; graduellement élargies jusqu'aux deux tiers, subarrondies postérieurement, prises ensemble ; très-médiocrement convexes ; creusées d'une fossette humérale très-marquée et prolongée au moins jusqu'au cinquième de leur longueur ; ruguleuses ; marquées de points moins petits et moins rapprochés dans la direction de la fossette ; d'un noir un peu bronzé ; garnies de poils flavescents, très-courts, luisants, peu épais. *Dessous du corps* noir ; ruguleusement pointillé ; garni de poils d'un flave cendré, couchés. *Cuisses* noires : jambes et tarses d'un rouge testacé, pâle ou rosé.

PATRIE : la Crimée, où elle a été découverte par M. le lieutenant-général Ch. Levailant.

OBS. Cette espèce se rapproche par sa forme du *M. umbellatorum*.

Cerambyx Manderstjernae.

Dessus du corps glabre ; noir ou d'un noir châtain, passant insensiblement au marron à l'extrémité des élytres Prothorax chargé de trois plis transversaux, soit après son bord antérieur, soit au-devant de la base : l'intermédiaire aussi saillant dans son milieu ; offrant sur la zone médiane des reliefs bizarrement dessinés, à arête assez vive, offrant sur cette zone, à l'extrémité de la ligne médiane, une pièce gaufrée, non sillonnée. Élytres un peu obliquement tronquées en angle rentrant, à l'extrémité ; armées à l'angle sutural d'une épine plus longuement prolongée que l'angle externe de la troncature : cet angle peu émoussé.

Log. 0,0456 à 0,0495 (20 à 22 l.).

Corps allongé. Tête d'un noir châtain ; ponctuée ; à surface inégale ; marquée sur le milieu du front de deux sillons longitudinaux, prolongés depuis le bord postérieur des yeux jusqu'au niveau de la base des antennes, enclosant un relief allongé et étroit ; offrant au-devant de celui-ci un ovale transverse. Yeux très échancrés. Antennes sétacées ; de moitié plus longues que le corps dans le ♂, dépassant à peine les quatre cinquièmes, chez la ♀ ; à articles subglobuleusement renflés vers le sommet : les premiers plus courts et plus noueux : les derniers comprimés et allongés, surtout chez le ♂ ; noires, garnies vers l'extrémité d'une pubescence cendrée et pulviforme. Prothorax d'un noir châtain ; tronqué en avant ; bissubsinué à la base ; tuberculeux latéralement et orné d'une épine droite vers le milieu de ses côtés ; à trois saillies transversales ou plis linéaires, soit après le bord antérieur, soit au-devant de la base : l'intermédiaire de chacune de ces lignes saillantes, raccourcie à ses extrémités, mais à peu

près aussi saillante que les autres sur son quart ou tiers médiane; chargé sur sa zone médiane, c'est-à-dire entre chacune de ces trois saillies transversales, de sortes de rugosités ou de dessins en relief ne formant pas des plis transversaux : la pièce en relief située à l'extrémité de la ligne médiane, au-devant des trois saillies transversales de la base, non sillonnée et ordinairement cordiforme. *Écusson* subcordiforme ou en triangle à côtés curvilignes; noir; brièvement pubescent. *Élytres* d'un tiers au moins plus larges en devant que le prothorax à sa base; cinq fois plus longues que lui; subgraduellement rétrécies chez le ♂, plus parallèles chez la ♀; assez faiblement émoussées à leur angle postéro-externe; tronquées un peu obliquement de dehors en dedans et d'arrière en avant à leur extrémité, et armées à l'angle sutural d'une épine plus longuement prolongée que leur partie postéro-externe; peu fortement convexes; creusées d'une fossette humérale d'un noir châtain, passant graduellement au marron à l'extrémité. *Dessous du corps* noir ou d'un noir châtain. *Pieds* de même couleur.

PATRIE : la Crimée. Envoi de M. le lieutenant-général Ch. Levillant.

Obs. Nous avons dédié cette espèce à M. de Manderstjerna, savant aussi remarquable par ses talents entomologistes que par les qualités brillantes qui le distinguent.

Le *C. Wanderstjerna*e a le port du *C. heros*, mais il s'en distingue par les caractères suivants : 1^o les lignes transversales saillantes ou les plis transversaux, situées après le bord antérieur et au-devant de la base, offrent la ligne située entre les deux autres aussi saillante que celles-ci sur son quart ou tiers médiane, tandis que chez le *C. heros* cette ligne est très-émoussée sur son arête et parfois peu distincte; 2^o par les reliefs de la zone médiane, assez différents, plus saillants et à arête plus vive, bizarrement dessinés et non d'une manière transversale; 3^o par la petite pièce en relief, située à l'extrémité de la ligne médiane,

au-devant des plis transversaux de la base, ordinairement triangulaire et entièrement gaufrée, tandis que chez le *heros*, cette partie est graduellement sillonnée et déprimée. 4° par la forme de l'extrémité des élytres, beaucoup plus sensiblement tronquée, de manière à offrir un angle peu émoussé à la partie externe de cette troncature, tandis que chez le *C. heros*, le côté externe est subarrondi ; par la troncature plus sensiblement oblique d'arrière en avant, de dehors en dedans ; par l'épine dont l'angle sutural est armé, plus longue. Ces caractères tirés de l'extrémité des élytres et des reliefs du prothorax, donnent au *C. Manderstjernæ* un faciès qui frappe au premier coup d'œil.

Leptura saucia.

Allongée ; noire, hérissée de poils cendrés. Prothorax arrondi sur les côtés jusqu'aux deux cinquièmes, subparallèle ou légèrement sinué ensuite ; déprimé ou sillonné au-devant de la base et après le bord antérieur ; ponctué. Elytres rétrécies à partir de l'épaule, arrondies chacune à l'extrémité ; ornées chacune d'une tache d'un rouge testacé livide, peu nettement limitée, prolongée depuis l'épaule presque jusqu'aux deux cinquièmes, étendue jusqu'à la moitié, rétrécie d'arrière en avant, depuis ce point jusqu'au calus huméral.

Long. 0,0112 (5 l.). — Larg. 4,0033 (1 1/2 l.).

Corps allongé. Tête noire ; densément ponctuée ; hérissée de poils cendrés, surtout derrière les yeux ; brusquement rétrécie après ces organes ; peu profondément sillonnée sur la suture frontale. Yeux échancrés à leur côté interne. Antennes insérées à l'extrémité antérieure de l'échancrure des yeux ; prolongées jusqu'aux trois quarts environ du corps ; subfiliformes, faiblement plus grosses et plus soyeuses à partir du septième article ; noires, luisantes et garnies de quelques poils fauves sur les six premiers articles, d'un noir brun mat sur les derniers. Prothorax tronqué en devant ; élargi en ligne courbe jusqu'aux deux cinquièmes.

mes, subparallèle ensuite ou plutôt légèrement sinué entre le milieu et les angles postérieurs ; tronqué à la base ; transversalement déprimé ou sillonné au-devant de celle-ci et après le bord antérieur ; convexe ; noir ; marqué de points plus gros que ceux de la tête ; hérissé de longs poils cendrés ; offrant sur la ligne médiane les traces légères d'un sillon longitudinal étroit. *Ecusson* en triangle subéquilatéral ; noir ; ponctué ; hérissé de poils cendrés. *Elytres* de deux cinquièmes plus larges à la base que le prothorax à ses angles postérieurs ; trois fois à trois fois et demie aussi longues que lui ; émoussées ou subarrondies aux épaules ; graduellement rétrécies ensuite jusque vers l'extrémité, subarrondies chacune à celle-ci ; rebordées latéralement ; presque planes sur le dos, perpendiculairement déclives sur le côté des épaules, puis graduellement d'une manière convexe ; creusées d'une fossette humérale ; ponctuées d'une manière un peu ruguleuse, moins dense et moins profonde que le prothorax ; noires ou d'un noir légèrement bleuâtre ; ornées chacune d'une tache d'un rouge testacé livide, peu nettement limitée, prolongée sur le bord externe presque depuis l'épauule jusqu'au tiers ou presque aux deux cinquièmes de la longueur, étendue à sa partie postérieure, environ jusqu'à la moitié de la largeur de chaque étui, rétrécie d'arrière en avant depuis ce point jusqu'au calus huméral. *Dessous du corps et pieds* noirs ; hérissés de poils cendrés ou cendrés flavescents.

Cette espèce a été découverte en Crimée par M. le lieutenant-général Ch. Levallant.